

**EXTRAIT DE COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 26 février, à 20 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean Noël RAVÉ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RAVE JN., LOYANT C., LETESSIER JC., BEGUE JM., HALLE JM., DUCHON D., GUION C., MOISY JY.

Mmes WITTRANT M., DIVAY E., CHAUDET-RIDEL MN., FERANDIN M., PAUSE L., RIVALAN J., ROBBE M., SINGAMY C.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme DUPONT A. ayant donné pouvoir à M. LETESSIER JC.

Mme DUPONT E. ayant donné pouvoir à M. RAVE JN.

Mmes AUREAU C., CHAUDET-POTTERIE AM., FALETTO C., GAIGNER V.

MM. BARROCHE J., CHIRANIAN E., MARTEAU F., TOUCHARD JP.

Lesquels formaient la majorité des membres en exercice.

M. DUCHON Didier a été élu Secrétaire de séance.

N° 01 OBJET :

**– COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 –
BUDGET PRINCIPAL DE MONTSÛRS-SAINT CENERE - BUDGETS
ASSAINISSEMENT - COMMUNE DELEGUEE DE MONTSÛRS ET
COMMUNE DELEGUEE DE SAINT CENERE – BUDGET SPANC -
COMMUNE DELEGUEE DE MONTSÛRS – BUDGETS LOTISSEMENT
« DOMAINE DE LA PORTELLERIE » - COMMUNE DELEGUEE DE
MONTSÛRS ET LOTISSEMENT « LE ROCHER » - COMMUNE DELEGUEE
DE SAINT CENERE –**

Après présentation qui a été faite des budgets 2017 mentionnés en objet, des décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées et mandatées, du détail des recettes recouvrées et des comptes de gestion dressés par le Receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016 ainsi que tous les titres de recettes et mandats de paiement ordonnancés en 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

Considérant l'exactitude des comptes sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Après avoir consulté les documents officiels, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECLARE** conforme les comptes de gestion 2017 :

=> du budget principal de Montsûrs-Saint Céneré,

=> des budgets assainissement -commune déléguée de Montsûrs et – commune déléguée de Saint Céneré,

=> du budget SPANC de Montsûrs-Saint Céneré,

=> des budgets lotissements « Domaine de la Portellerie » - commune déléguée de Montsûrs et « le Rocher » - commune déléguée de Saint Céneré,

dressés par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur.

N° 02 OBJET :

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 -
BUDGET PRINCIPAL DE MONTSÛRS-SAINT CENERE – BUDGETS
ASSAINISSEMENT – COMMUNE DELEGUEE DE MONTSÛRS ET
COMMUNE DELEGUEE DE SAINT CENERE – BUDGET SPANC –
COMMUNE DELEGUEE DE MONTSÛRS – BUDGETS LOTISSEMENT
« DOMAINE DE LA PORTELLERIE » - COMMUNE DELEGUEE DE
MONTSÛRS ET LOTISSEMENT « LE ROCHER » - COMMUNE DELEGUEE
DE SAINT CENERE –**

La présentation des comptes administratifs 2017 est faite sous la présidence du 1^{er} adjoint.

Ils se résument ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – DE MONTSÛRS-SAINT CENERE

Section de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Dépenses de fonctionnement 2017 : | 1 988 083,19 € |
| Recettes de fonctionnement 2017 : | 2 376 601,70 € |
| Soit un <u>excédent de</u> : | <u>388 518,51 €</u> |

Section d'investissement

| | |
|---|----------------------------|
| Dépenses d'investissement 2017 (y compris restes à réaliser) : | 621 031,53 € |
| Recettes d'investissement 2017 (y compris restes à réaliser) : | 365 700,71 € |
| Soit un <u>déficit de</u> : | <u>255 330,82 €</u> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget principal de Montsûrs-Saint Céneré dressé par Monsieur Jean Noël RAVE, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT – COMMUNE DELEGUEE DE MONTSÛRS -

Section de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| Dépenses de fonctionnement 2017 : | 125 477,21 € |
| Recettes de fonctionnement 2017 : | 149 318,11 € |
| Soit un <u>excédent de</u> : | <u>23 840,90 €</u> |

Section d'investissement

| | |
|---|----------------------------|
| Dépenses d'investissement 2017 (y compris restes à réaliser) : | 77 636,52 € |
| Recettes d'investissement 2017 (y compris restes à réaliser) : | 274 881,95 € |
| Soit un <u>excédent de</u> : | <u>197 245,43 €</u> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget assainissement – Commune déléguée de Montsûrs - dressé par Monsieur Jean-Noël RAVE, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT – COMMUNE DELEGUEE DE SAINT CENERE -

Section de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| Dépenses de fonctionnement 2017 : | 2 963,21 € |
| Recettes de fonctionnement 2017 : | 19 073,12 € |
| Soit un <u>excédent de</u> : | <u>16 109,91 €</u> |

Section d'investissement

| | |
|---|---------------------------|
| Dépenses d'investissement 2017 (y compris restes à réaliser) : | 0 € |
| Recettes d'investissement 2017 (y compris restes à réaliser) : | 12 264,44 € |
| Soit un <u>excédent de</u> : | <u>12 264,44 €</u> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget assainissement – Commune déléguée de Saint Céneré - dressé par Monsieur Jean-Noël RAVE, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SPANC DE MONTSÛRS-SAINT CENERE

Section de fonctionnement

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Dépenses de fonctionnement 2017 : | 55,00 € |
| Recettes de fonctionnement 2017 : | 1 292,34 € |
| Soit un <u>excédent de</u> : | <u>1 237,34 €</u> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget SPANC de Montsûrs-Saint Céneré dressé par Monsieur Jean-Noël RAVE, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT « DOMAINE DE LA PORTELLERIE » - COMMUNE DELEGUEE DE MONTSÛRS -

Section de fonctionnement

| | |
|---|-------------|
| Dépenses de fonctionnement 2017 : | 73 829,97 € |
| Recettes de fonctionnement 2017 : | 73 829,97 € |
| Soit une <u>section équilibrée</u> : | - |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------------|---------------------------|
| Dépenses d'investissement 2017 | 55 641,53 € |
| Recettes d'investissement 2017 | 43 645,57 € |
| Soit un <u>déficit de</u> : | <u>11 995,96 €</u> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget lotissement « du DOMAINE DE LA PORTELLERIE » - Commune déléguée de Montsûrs - dressé par Monsieur Jean-Noël RAVE, Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – LOTISSEMENT « LE ROCHER » - COMMUNE DELEGUEE DE SAINT CENERE -

Section de fonctionnement

| | |
|---|-------------|
| Dépenses de fonctionnement 2017 : | 24 560,68 € |
| Recettes de fonctionnement 2017 : | 24 560,68 € |
| Soit une <u>section équilibrée</u> : | - |

Section d'investissement

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses d'investissement 2017 | 23 451,42 € |
| Recettes d'investissement 2017 | 23 389,96 € |
| Soit un <u>déficit de</u> : | <u>61,46 €</u> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
↳ **ADOpte** le compte administratif 2017 du budget lotissement « LE ROCHER » - Commune déléguée de Saint Céneré - dressé par Monsieur Jean-Noël RAVE, Maire.

N° 03 OBJET :

BUDGET PRINCIPAL DE MONTSÛRS-SAINT CENERE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018 –

Considérant l'énoncé des résultats du compte administratif du budget principal de l'exercice 2017 de Montsûrs-Saint Céneré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** de l'affectation du résultat 2017 sur le budget principal de 2018 de la manière suivante :

⇒ au compte 1068 (en section d'investissement) : 255 330,82 € correspondant au besoin de financement de la section, avec un ajout de : 80 000,00 € correspondant à une réserve d'investissement soit globalement : **335 330,82 €**

⇒ au compte 002 (excédent de fonctionnement 2017 reporté) pour :
53 187,69 Euros.

N° 04 OBJET :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018 -

Pour 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
→ **DETERMINE** le montant des subventions attribuées aux associations de Montsûrs-Saint Céneré, d'une part et aux associations extérieures à Montsûrs-Saint Céneré, d'autre part,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MONTSURS-SAINT CENERE

| NOM DES ASSOCIATIONS | SUBVENTIONS 2018 |
|--|--------------------|
| AMICALE DES RETRAITES MONTSURAI | 1 037,00 € |
| ASS.PARENTS D'ELEVES ECOLE PUBLIQUE JEAN TARDIEU | 230,00 € |
| AAPPMA MONTSURS/ST CENERE | 363,00 € |
| LA MONTSURAISE (MONTSURS EXPO) | 1 152,00 € |
| COMICE AGRICOLE MONTSURS/ST CENERE | 1 147,00 € |
| FAMILLES RURALES | 716,00 € |
| FORME TOUJOURS ST CENERE | 300,00 € |
| LES PETITS BRICOLEURS ST CENERE | 150,00 € |
| AFN ANCIENS COMBATTANTS ST CENERE | 102,00 € |
| AMICALE AFN ET AUTRES CONFLITS MONTSURS | 102,00 € |
| COMITE DES FETES MONTSURS | 4 907,00 € |
| COMITE DES FETES ST CENERE | 1 600,00 € |
| ADMR | 1 000,00 € |
| COMITE DE JUMELAGE | 640,00 € |
| ANIMATION RANDONNEES PAYS DE MONTSURS-ST CENERE | 1 123,00 € |
| COLLEGE BEATRIX DE GAVRE FSE voyages (*) | 1 320,00 € |
| COLLEGE ST MARTIN – voyages (*) | 1 320,00 € |
| USCPM | 4 571,00 € |
| PROTECTION DES CULTURES ST CENERE | 250,00 € |
| COLLEGE BEATRIX DE GAVRE Foyer Educatif | 105,00 € |
| ASSOC. COM A LA MAISON AU JARDIN DES BOUTS D'CHOUX | 2000,00 € |
| TOTAL | 24 365,00 € |

(*) Il s'agit de subventions accordées dans le cadre des séjours à l'étranger ou classes de neige, mer ou découverte des collèges à raison de 44 € par élève de Montsûrs-Saint Céneré scolarisé dans les collèges, dans la limite d'une enveloppe, par établissement de 1320 € pour 30 bénéficiaires.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS COMMUNE DE MONTSURS-SAINT CENERE

| NOM DES ASSOCIATIONS | SUBVENTIONS 2018 |
|---|-------------------|
| MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT | 125,00 € |
| BTP CFA Sarthe | 32,00 € |
| UDAF 53 | 50,00 € |
| CHAMBRE DES METIERS DE L'INDRE ET LOIRE | 32,00 € |
| CHAMBRE DES METIERS 53 | 224,00 € |
| SPA DE LA MAYENNE | 778,20 € |
| CONCILIATEUR DE JUSTICE | 50,00€ |
| CHALLENGE MAYENNAIS CYCLISTE | 300,00 € |
| ASS. DONNEURS DE SANG MONTSURS-VAIGES | 150,00€ |
| SYNERGIES | 250,00 € |
| COS DES COËVRONS (*) | 175,00 € |
| FFRANDONNEE MAYENNE | 40,00 € |
| TOTAL | 2 206,20 € |

(*) Il s'agit d'une subvention accordée dans le cadre de l'adhésion des agents de la Commune au Comité d'œuvres sociales des Coëvrons, à raison de : 35 €uros/ agent. Celle-ci n'est versée qu'à hauteur du nombre d'agents communaux adhérents et sur justificatif d'une liste établie à cet effet. Enveloppe prévisionnelle de 175 € (5 agents).

Enveloppe votée de 28 000 € comprenant l'obtention de 24 365,00 € pour les associations de Montsûrs-Saint Céneré, 2 206,20 € pour les associations hors Montsûrs-Saint Céneré et un reste disponible de 1 428,80 € pour demandes ponctuelles au cours de l'année 2018.

Il est précisé que les subventions font l'objet d'une ouverture de crédit prévisionnelle mais ne sont versées que si : d'une part, un dossier de demande est remis en Mairie et d'autre part, que l'association demanderesse est toujours en activité à la date du versement de la Collectivité.

De même, il est mis en avant que pour 2019, la Commission communication « milieu associatif » fera une analyse des demandes et établira des critères pour justifier les montants attribués aux associations.

| | |
|----------------------|---|
| N° 05 OBJET : | PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - |
|----------------------|---|

1°) Dans le cadre de l'extension des missions attribuées à l'emploi de responsable de l'équipe technique liées notamment à la Commune Nouvelle et, après l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 53, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 ↪ **à effet du 1^{er} avril 2018 :**

- **OUVRE** un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe – à temps complet - et en contrepartie **SUPPRIME**, dès la nomination de l'agent sur l'emploi considéré, un emploi de Technicien Principal de 2^{ème} classe – à temps complet -.
- 2°) Dans le cadre de la réorganisation du service administratif inhérent à la Commune Nouvelle et des missions complémentaires qui seront attribuées à l'emploi affecté aux finances et,
après l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 53,
↳ **à effet du 1^{er} septembre 2018** :
- **OUVRE** un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe – à temps complet - et en contrepartie **SUPPRIME**, dès la nomination de l'agent sur l'emploi considéré, un emploi de Rédacteur – à temps complet -.

N° 06 OBJET :

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Afin de répondre à ces obligations, la Collectivité a mis en œuvre sa démarche en établissant, en collaboration avec le service SPAT du Centre de Gestion 53, un document unique d'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des agents. A ce titre, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels de même que les agents ont été consultés sur leur poste de travail.

Sa réalisation permet :

- ⇒ de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- ⇒ d'instaurer une communication,
- ⇒ de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque mais aussi, des choix et des moyens,
- ⇒ d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Considérant le dossier « document unique » présenté et le plan d'actions programmé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **VALIDE** le document unique 2018 et le plan d'actions de prévention et
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents précités.

N° 07 OBJET :

SUITES DONNEES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Pour rappel, la délibération du 06 avril 2017 où le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes a été présenté après examen de sa gestion sur les exercices 2011 à 2015.

Celui-ci mettait en avant les recommandations de => poursuivre les efforts de gestion et => de limiter les investissements au strict nécessaire dans l'attente de la reconstitution des capacités financières.

A l'unanimité le Conseil Municipal avait pris acte des recommandations qui seraient prises en compte au sein de la Commune Nouvelle créée depuis Janvier 2017.

Eu égard à ces recommandations, la Commune à limiter les investissements sur les deux exercices écoulés (2016 et 2017) et continuera dans cet optique pour les années à venir. La Commune n'a pas eu recours à l'emprunt sur les années 2016 et 2017. Le projet de budget 2018 sera établi pour, à nouveau éviter ou limiter au maximum le recours à l'emprunt avec des projets en investissement limités aux strictes priorités d'intérêt général.

Les opérations donnant lieu à des aides financières de partenaires (Intercommunalité, Conseil Général, Etat) seront privilégiées pour amoindrir la charge des dépenses.

Les efforts d'économie en section de fonctionnement restent récurrents pour autant, les nouvelles données de l'Etat ne tendent pas toujours à favoriser ce processus d'économie.

Par délibération du 22 janvier 2018, le Conseil Communautaire de la CC COËVRONS a validé un projet de révision du schéma de mutualisation des services.

A ce titre, les conseils municipaux des communes-membres doivent se prononcer sur les modalités d'organisation de la mutualisation et de répartition financière des charges ainsi mutualisées, à savoir :

- Principe du dispositif d'employeur unique porté par la CC Coëvrans,
- Détermination d'un socle minimum de missions mutualisées (RH, finances et commande publique),
- Réemploi du « temps libéré » des agents municipaux par la mutualisation des services,
- Conditions d'entrée calendaires,
- Conditions de sortie progressive,
- Mise en œuvre efficiente des services communs,
- Mise en place d'un dialogue régulier entre gestionnaires,
- Modalités de répartition des charges de mutualisation.

Selon les dispositions de l'article L5211-17 du CGCT et l'exposé de ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **ADMET** le projet de révision du schéma de mutualisation des services approuvé par le Conseil Communautaire tout en **EMETTANT** l'observation suivante :
○ que la notion de réemploi du « temps libéré » des agents municipaux par la mutualisation reste, en priorité du ressort de la commune alors que celle-ci aura la charge financière des missions mutualisées (difficile d'appréhender une telle application eu égard à la taille et à l'organisation des services existants sur la commune) quand bien même le rôle facilitateur proposé par l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'arrête à dire qu'une mutualisation du socle (RH, finances et commande publique) auprès de l'intercommunalité doit donner lieu à se donner le temps nécessaire à une réflexion et analyse très approfondies, sans précipitation.

Pour information

En application des dispositions prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris les décisions ci-après :

Décision n° 2018/001 du 10 janvier 2018

Il s'agit de la création d'une régie de recettes pour l'encaisse des locations de matériels.

Décision n° 2018/002 du 17 janvier 2018

Il s'agit d'une convention établie entre la Commune et la Société ENEDIS (92079) PARIS LA DEFENSE relative à la servitude de passage liée à la modification d'ouvrages électriques aériens sur les parcelles AI77 et 97 (desserte des tranches du lotissement du « Domaine de la Portellerie » - commune déléguée de Montsûrs).

Monsieur RAVE présente au Conseil Municipal le bilan 2017 de différents services communaux (accueil périscolaire, NAP et restaurant scolaire).

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 23 H 00.

Le Maire,

Jean-Noël RAVE

